

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 284-2017
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.747

Déposée le: 05.12.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Stucki (Bern, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 451/2018 du 2 mai 2018
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



« Industrie 4.0 » : à quoi le canton de Berne doit-il s'attendre ?

Le Conseil-exécutif est chargé d'exposer dans un rapport :

1. quelles transformations l'industrie 4.0 apportera dans le monde du travail au cours des prochaines années ;
2. quelles conséquences cela entraînera pour l'emploi, le revenu et la couverture du minimum vital de la population au cours des prochaines années ;
3. comment il entend assurer l'existence économique de la population concernée dont les revenus et les moyens de subsistance ne pourront (plus) être assurés.

Développement :

Nul ne sait exactement quelles transformations l'avenir réserve au monde du travail. Une chose est sûre, cependant : celui-ci connaît actuellement de profonds bouleversements. Le passage à

l'ère numérique, l'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle¹ – que l'on regroupe derrière l'appellation « industrie 4.0 » – rendront prochainement la main d'œuvre humaine inutile dans de nombreux domaines.

Les programmes informatiques prennent de plus en plus en charge le travail de la classe intermédiaire dans le domaine des services. Ils sont plus fiables que les humains dans l'exécution des tâches spécialisées et répétitives. Des métiers comme chauffeur de poids lourd, couturier, caissier, chargé de clientèle en assurance, cuisinier dans la restauration rapide ou mineur disparaissent. Il existe même des programmes informatiques qui écrivent seuls d'autres programmes informatiques. Si bien que même les programmeurs informatiques sont menacés. Il reste encore des métiers pour lesquels les robots peuvent difficilement rivaliser avec les humains : ceux qui demandent de l'empathie (même si, au Japon, des robots sont déjà utilisés pour distribuer des repas à des personnes²). Les essais pilotes avec des bus sans chauffeurs ou les caisses automatiques où le client scanne lui-même ses articles illustrent bien ce vers quoi nous pourrions tendre en Suisse.

Dans la recherche qu'ils ont réalisée en 2013, Michael A. Osborne et Carl Benedikt Frey, économistes à Oxford, ont estimé à bien 47 % la part des emplois aux Etats-Unis qui deviendront inutiles en l'espace de 20 ans³. Si des estimations prudentes évaluent ce chiffre à 9 % pour les pays de l'OCDE⁴, l'étude effectuée en 2017 par un spécialiste en matière d'audit et de conseil fait état de 38 % pour les Etats-Unis et de 12 % pour le Japon⁵.

Le canton de Berne ne dispose toujours pas d'une analyse publique sur les transformations que pourrait apporter l'industrie 4.0 dans le monde du travail au cours des prochaines années, ni d'une présentation des conséquences que ces transformations auront sur l'emploi, les formes de travail, la répartition du revenu et, partant, la garantie des revenus de la population. Dans un système participatif (*crowdworking*), des personnes peuvent avoir pour travail, par exemple, de rédiger à domicile, sur leur ordinateur personnel, des avis sur des produits pour de grandes entreprises de vente par correspondance : elles en tirent un petit revenu et n'ont pas d'assurance sociale⁶. On peut dès lors se demander si de telles formes de travail vont devenir la norme à l'avenir et comment le canton de Berne entend réagir devant une telle situation.

Nous ne savons pas non plus exactement qui seront les gagnants et les perdants des éventuelles transformations qu'amènera l'industrie 4.0, ni quelle proportion de personnes ne parviendra pas à s'adapter aux nouvelles exigences du monde du travail. Comment le canton de Berne entend-il assurer l'existence des personnes concernées ? L'aide sociale ne couvre pas les besoins de base en biens indispensables à la survie, au motif que les bénéficiaires doivent retrouver un emploi. Si une grande partie de la population se trouve exclue du monde du travail et si à

¹ Les ordinateurs conçus pour résoudre des problèmes de façon autonome ont une intelligence artificielle.

² <https://www.woz.ch/1632/digitalisierung/der-einmarsch-der-roboter> (en allemand)

³ http://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/downloads/academic/The_Future_of_Employment.pdf (en anglais)

⁴ http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/the-risk-of-automation-for-jobs-in-oecd-countries_5jlz9h56dvq7-en#.Wgorm7aX-8U#page6 (en anglais)

⁵ Tiré de l'article „Die digitale Revolution entlässt ihre Kinder. Doch wer stellt sie in Zukunft ein?“ par Daniel Binswanger, Das Magazin, n°37 daté du 16 septembre 2017, <https://www.dasmagazin.ch/2017/09/15/die-digitale-revolution-entlaesst-ihre-kinder-doch-der-stellt-sie-zukunft-ein/?reduced=true> (en allemand)

⁶ <https://www.watson.ch/Wirtschaft/International/163827012-Crowdworker---neue-Helden-der-Arbeit-oder-digitale-Tagelöhner-> (en allemand)

plus long terme le marché du travail pose des exigences différentes des compétences des personnes concernées, alors le système actuel de l'aide sociale ne se justifie (a fortiori) plus.

Réponse du Conseil-exécutif

Le marché du travail connaît des mutations constantes. Différents facteurs d'influence tels que la mondialisation, les évolutions de la société ou le progrès technique génèrent un changement structurel permanent. Ces bouleversements font disparaître des emplois dans certaines branches et dans certains métiers, mais créent également de nouveaux modèles d'affaire et de nouveaux profils professionnels. Des conditions générales flexibles et favorables à l'économie ont permis à la Suisse et au canton de Berne de profiter de ce changement structurel au cours des dernières décennies : l'emploi total a nettement augmenté, tandis que le chômage et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale sont restés à un niveau relativement bas.

L'essor du numérique ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies (souvent désignés par l'appellation « industrie 4.0 ») vont faire progresser le changement structurel dans le secteur de l'économie et sur le marché du travail. Il faut souligner que dans ce contexte, les mutations et les défis sont quasiment les mêmes pour la Suisse et pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif rappelle donc que des bases existent déjà au niveau fédéral.⁷ Le Conseil fédéral arrive à la conclusion que dans les prochaines décennies, environ 11 pour cent des emplois pourraient disparaître à cause de la numérisation. Cependant, au vu des expériences faites jusqu'à présent, il part du principe que la numérisation créera de nouvelles opportunités de travail et favorisera ainsi une augmentation globale de l'emploi.⁸ Il n'est cependant pas encore possible d'en prévoir ni l'ampleur ni les branches et métiers concernés.

Le Conseil fédéral s'est également exprimé à propos de l'impact de la numérisation sur le système de sécurité sociale. Les données disponibles montrent que le virage numérique n'a pour l'instant eu aucun effet négatif sur les assurances sociales. Au contraire, les succès enregistrés à ce jour dans la gestion du changement structurel sur le marché du travail ont, dans l'ensemble, entraîné une augmentation des cotisations, soutenant ainsi le financement du régime de sécurité sociale.⁹ Pour le Conseil-exécutif, cette conclusion est également valable au niveau cantonal.

Le Conseil-exécutif est d'avis qu'une analyse cantonale ainsi que l'élaboration d'un rapport ne permettraient pas d'obtenir de résultats supplémentaires fondamentaux. Il rejette donc le postulat, et ce également pour des raisons d'économie administrative.

Destinataire

- Grand Conseil

⁷ Cf. rapports et études de la Confédération disponibles sur le site <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/digitalisierung.html>. Notamment le rapport du Conseil fédéral du 11 janvier 2017 sur les principales conditions-cadres pour l'économie numérique ainsi que le rapport du Conseil fédéral donnant suite aux postulats 15.3854 Reynard du 16 septembre 2015 et 17.3222 Derder du 17 mars 2017 intitulé « Conséquences de la numérisation sur l'emploi et les conditions de travail : opportunités et risques ».

⁸ Résumé : Conséquences de la numérisation sur l'emploi et les conditions de travail : opportunités et risques, p. 1. Téléchargeable sur : <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/digitalisierung.html>.

⁹ Résumé : Conséquences de la numérisation sur l'emploi et les conditions de travail : opportunités et risques, p. 6.